

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe Associations

Cet avis aborde un sujet sensible, celui des addictions qui renvoient à la place des drogues dans notre société et à la représentation sociale de l'utilisation de chacune d'elles.

Les addictions sont des pathologies qui se caractérisent par la dépendance aux produits. Les personnes qui en souffrent sont de fait, privées de la liberté de s'abstenir.

Cette définition qui structure l'avis, conduit à reconnaître que même licites, tabac et alcool doivent être considérés comme des drogues. La création, par la loi du 2 janvier 2002, des Centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie qui réunissent dans un même lieu les spécialistes de différents types d'addictions a, de ce point de vue, constitué un progrès et favorisé une culture commune entre professionnels.

Pour agir, les pouvoirs publics sont confrontés aux contradictions entre des considérations de santé publique et des intérêts économiques : leur action est souvent lente, hésitante et ambiguë. L'action politique reste également tributaire du rythme auquel évoluent les comportements et les mentalités.

C'est avec cet arrière-plan que l'avis s'attache à rechercher les voies possibles d'une cohérence des politiques publiques, d'une modification des représentations sociales, notamment de l'alcool et d'une action coordonnée pour un repérage plus précoce des situations problématiques et un meilleur accompagnement.

Les conséquences du tabac sur la santé sont établies depuis plus de 50 ans. Il a fallu beaucoup de temps et des politiques publiques résolues et contraignantes pour que la population en prenne conscience et modifie sa représentation du tabac. Des effets commencent à être perceptibles : la baisse du tabagisme constatée ces dernières années marque un progrès remarquable (1 million de fumeurs quotidiens en moins entre 2016 et 2017). D'autant plus remarquable qu'elle touche particulièrement les jeunes de 18 à 24 ans. Les récents succès dans la lutte contre le tabac ne doivent pas conduire à relâcher les efforts mais au contraire à les amplifier.

Mais si les politiques publiques de lutte contre le tabac ont permis d'obtenir des résultats très encourageants, ce n'est pas le cas pour l'alcool : l'image du tabac est devenue négative alors que la consommation d'alcool demeure valorisée bien que ses conséquences sur la santé soient connues.

L'avis a dû faire face aux approches manichéennes qui réduisent trop souvent le débat sur l'alcool à une confrontation sans issue entre la défense d'une tradition et d'une culture françaises du vin et une vision "hygiéniste" de la consommation d'alcool qui met en avant ses effets délétères quelles que soient les quantités.

La voie choisie nous paraît être la bonne : c'est celle de la réduction des risques et des dommages, sanitaires bien sûr mais aussi des violences liées aux consommations excessives d'alcool. Elle n'ignore ni les dangers ni le plaisir que l'on peut trouver dans une consommation raisonnable et propose de concentrer les efforts :

- sur ce tiers de consommateurs qui boivent 90% de l'alcool commercialisé en France ;
- et sur les moyens d'éviter le passage d'une consommation « acceptable » en termes de risque et vécue comme positive, à une consommation plus nocive.

Le groupe des associations soutient cette approche et les préconisations qui en découlent. Elles sont pour la plupart centrées sur la prévention, intègrent l'entourage des personnes concernées, éclairent le rôle essentiel des pairs et des associations agissant dans ce champ et insistent sur la nécessité de bénéficier de moyens suffisants et adaptés pour rejoindre les personnes les plus vulnérables.

Le groupe des associations remercie les rapporteurs dans cet exercice délicat, se félicite de la complémentarité fructueuse entre le CESE et la Cour des comptes sur ce sujet. Il a voté l'avis.